



DROIT DU TRAVAIL

Le licenciement pour motif économique

Objectif

Cette formation propose de faire le point sur le droit du licenciement pour motif économique et ses évolutions récentes. Les contentieux des licenciements pour motifs économiques soulèvent en effet une variété de questions. Un premier temps sera consacré à l'examen du motif économique de licenciement. Seront examinées la raison économique, en la replaçant dans le bon périmètre d'appréciation, et ses incidences sur l'emploi ou le contrat de travail. La formation reviendra ensuite sur la procédure de licenciement pour motif économique, et tout particulièrement sur l'obligation de reclassement, l'ordre des licenciements et la procédure d'information et de consultation des représentants du personnel. Sera également présenté le contentieux des plans de sauvegarde de l'emploi dans l'entreprise in bonis ou en redressement et liquidation judiciaire. La formation proposera enfin une analyse des dispositifs dérogatoires mis en œuvre dans le cadre de restructurations, notamment l'accord de performance collective, les départs volontaires et la rupture conventionnelle collective. La présentation de ces régimes intégrera les actualités les plus récentes.

Thèmes abordés

Motif économique de licenciement ; procédure de licenciement collectif ; obligation de reclassement ; ordre des licenciements ; contrat de sécurisation professionnelle ; congé de reclassement ; comité social et économique ; plan de sauvegarde de l'emploi ; plan de départ volontaire ; rupture conventionnelle collective ; accord de performance collective.

Programme détaillé

14h00 - 15h15

I. Appréciation de la cause économique

- Périmètres d'appréciation (entreprise, groupe)
- Appréciation des difficultés économiques, de la réorganisation nécessaire à la sauvegarde de la compétitivité, des mutations technologiques, et de la cessation d'activité
- La faute de gestion et l'erreur de gestion

15h15 - 16h00

II. Procédure de licenciement pour motif économique

- Lettre de licenciement
- L'obligation d'adaptation et de reclassement (périmètres et mise en œuvre)

- Ordre des licenciements
- Procédure d'information et consultation du CSE

16h00 - 16h15

Pause

16h15 - 17h00

III. Le contentieux des plans de sauvegarde de l'emploi

- Élaboration et contrôle du PSE
- Contenu du PSE
- Bloc de compétence

17h00 - 18h00

IV. Réorganisation d'entreprise et domaine du licenciement pour motif économique

- Accord de performance collective
- Plans de départ volontaire
- Rupture conventionnelle collective



Conférence animée par

Stéphane Vernac

Professeur de droit privé
Université Picardie Jules Verne

Tarif : 430 €



Date

14 novembre 2025
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

6 heures *

* 4 heures de webconférence
en direct + 2 heures facultatives
de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 3

Avancé : spécialistes et praticiens expérimentés



Lieu

À distance

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DU TRAVAIL

Le licenciement pour motif économique

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Ville

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 14 novembre 2025 de 14h00 à 18h00**

- ☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- ☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- ☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

